

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
Le lundi 27 avril à 18h00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
 - 3.1 Adoption du Règlement numéro 641 modifiant le Règlement sur les permis et certificats
 - 3.2 Signature de la lettre d'entente no 6 - Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Stoke
 - 3.3 Signature d'une lettre d'entente - Départ pour retraite progressive
 - 3.4 Embauche étudiante pour l'été 2026 - Besoins ponctuels à l'inspection et aux travaux publics
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le lundi 27 avril à 18h00. Sont présents le maire Etienne-Alexis Boucher, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Michael Scott, Jean-Marc Boyer, Rémi Marquis, Yannick Bédard et assiste également à la séance la directrice générale et greffière-trésorière Me Lydia Laquerre.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Etienne-Alexis Boucher et Lydia Laquerre, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 18h40.

Résolution
2026-04-117

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rémi Marquis :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution
2026-04-118

3.1 Adoption du Règlement numéro 641 modifiant le Règlement sur les permis et certificats

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, de modifier son règlement de permis et certificats;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné le 13 avril 2026.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'adopter le *Règlement numéro 641 modifiant le Règlement sur les permis et certificats* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET DE transmettre copie dudit règlement à la MRC du Val-Saint-François pour l'obtention du certificat de conformité au schéma d'aménagement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-04-119 3.2 Signature de la lettre d'entente no 6 - Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Stoke

ATTENDU QU'il est nécessaire de signer une lettre d'entente avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Stoke, pour la création du poste de chef d'équipe aux travaux publics.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'autoriser monsieur Etienne-Alexis Boucher, maire, ou à défaut le maire suppléant, et Me Lydia Laquerre, directrice générale et greffière-trésorière, ou à défaut la direction générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, la lettre d'entente no 6 à intervenir avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-04-120 3.3 Signature d'une lettre d'entente - Départ pour retraite progressive

ATTENDU la demande de retraite progressive, déposée par Mme Mylène Brouillet, adjointe administrative (greffe et communications);

ATTENDU QUE cette demande est conforme aux dispositions prévues à la convention collective.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'autoriser monsieur Etienne-Alexis Boucher, maire, ou à défaut le maire suppléant, et Me Lydia Laquerre, directrice générale et greffière-trésorière, ou à défaut la direction générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente à intervenir afin de donner plein effet à la demande de retraite progressive de Mme Mylène Brouillet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-04-121 3.4 Embauche étudiante pour l'été 2026 - Besoins ponctuels à l'inspection et aux travaux publics

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

D'autoriser la direction générale ou à défaut la direction générale adjointe à prendre les procédures nécessaires afin de procéder à l'embauche d'une personne étudiante, pour la saison estivale 2026, pour des besoins ponctuels au service de l'inspection et des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent lors de la période questions.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Rémi Marquis propose de lever la séance à 18h45

Etienne-Alexis Boucher
Maire

Lydia Laquerre
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Etienne-Alexis Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Etienne-Alexis Boucher
Maire